



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question écrite n° 27432

Texte de la question

M. Yves Nicolin souhaiterait interroger Mme la ministre de la culture et de la communication au sujet des graves erreurs de conception et de réalisation de la Bibliothèque nationale de France. Un rapport récemment commandé par le ministère de la culture met en évidence les « contre-performances », « défauts de conception », « l'autoritarisme de la direction » ainsi que les dysfonctionnements et aberrations qui perdurent depuis dix ans au sein de la Bibliothèque nationale de France. En particulier, il apparaît que les faux plafonds se décrochent, l'informatique se bloque, la température chute en raison d'importants courants d'air. Le poids excessif des portes coupe-feu, les infiltrations d'eau, l'immensité des couloirs, le manque de place ou la présence d'un seul serrurier pour 10 000 portes posent problème. Il lui demande quels sont les projets du Gouvernement pour donner suite aux conclusions de ce rapport et mettre la Bibliothèque nationale de France en conformité avec les besoins du public.

Texte de la réponse

Sur la base du rapport de synthèse de M. Albert Poirot, inspecteur général des bibliothèques, il a été demandé à la direction de la Bibliothèque nationale de France (BNF) de mettre en oeuvre un ensemble de mesures. La direction de la BNF proposera ainsi avant le 15 mai une programmation des travaux à réaliser en 1999 et en 2000 qui auront notamment pour but d'améliorer le circuit de communication et les conditions de travail du personnel. Le rôle de la direction chargée du personnel sera renforcé afin de mieux prendre en compte les attentes des agents, en particulier pour la formation au nouveau système informatique et aux nouvelles procédures de travail. La direction de la BNF veillera à l'amélioration des conditions d'accueil du public en développant notamment les services à distance : au début du mois de juin, des propositions d'horaires d'ouverture de l'établissement satisfaisant le plus grand nombre d'utilisateurs seront analysées. Un projet d'établissement sera préparé en liaison avec la direction du livre et de la lecture et la direction de l'administration générale du ministère de la culture et de la communication. Dans ce cadre, afin de renforcer la cohérence du fonctionnement de tous les services de l'établissement, une nouvelle évaluation de l'adéquation du nombre et des statuts des personnels de l'établissement avec un bon fonctionnement de celui-ci en pleine utilisation de ses capacités sera réalisée à la fin de l'année 1999. L'ensemble de ces mesures devrait donc permettre à la BNF d'atteindre dans le courant de 1999 une activité répondant plus complètement aux attentes de ses utilisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27432

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1808

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 2975